REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4243

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 18 novembre 2013

Délibération n° 2013-4243

commission principale :	déplacements et voirie
objet :	**Dispositif d'animation du plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) du territoire Saône Mont d'Or - Attribution d'une subvention au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or**
service :	Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or est un regroupement de 16 communes. C'est un établissement public de coopération intercommunale qui a pour objectif de mener des projets ou des actions que les communes ne peuvent réaliser seules.

Il existe ainsi, depuis 1999, une convention d'animation économique entre la Communauté urbaine de Lyon et ce syndicat, qui prévoit l'exercice de 2 missions principales :

- accompagner les entreprises dans leurs projets, dans leurs démarches de développement par le biais d'actions individuelles ou collectives,

- impulser une dynamique économique au territoire.

a) - Objectifs

Depuis 2006, La Communauté urbaine conduit une politique de management de la mobilité envers les zones d'emplois et les entreprises du territoire, afin de réduire la part autosoliste dans les déplacements domicile-travail. Cette action est déclinée principalement par la mise en place de plans de déplacements Inter-entreprises (PDIE). Treize démarches ont été conduites qui produisent, sous certaines conditions, des effets incontestés : sur plusieurs zones les comptages effectués montrent par exemple le taux d'usage de la voiture personnelle diminuant de 7 points, la pratique du covoiturage s'est intensifiée grâce au portail Grand Lyon, et des expérimentations de services de mobilité durable sont en cours.

Un des facteurs de réussite de ces actions tient au fait qu'ont été installés des postes "d'animateurs mobilité" sur certaines zones. Ces postes, véritables relais entre les autorisations d'occupation temporaires, les collectivités et les entreprises favorisent le dialogue et le marketing de proximité, en encourageant l'utilisateur final, le salarié, à des changements de comportements de mobilité. Les évaluations montrent que les zones sans animateurs mobilité ont peu ou pas de résultats, alors que celles pourvues d'un poste en ont.

b) - Compte-rendu des actions réalisées

Le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or a lancé, depuis 2009, une démarche de PDIE, en partenariat avec 10 entreprises du territoire engagées dans ce dispositif, et représentant environ 2 000 salariés, mais aussi en engageant des démarches collectives de mobilité avec d'autres générateurs de déplacements (lycées, collèges, centre-ville de Neuville sur Saône, hôpital, etc.).

Depuis 2 ans un poste d'animateur mobilité a été mis en place et a permis de décliner de nombreuses actions sur l'année 2012 : informations aux salariés, signature de conventions avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), déploiement du covoiturage mais aussi d'un dispositif plus léger de covoiturage spontané par la mise en place de totems, expérimentation d'un système de location de vélos longue durée.

c) - Bilan

Les premiers résultats ont été encourageants et au vu des enjeux de mobilité sur le territoire, un poste de conseiller doit être pérennisé afin de poursuivre le PDIE du Val de Saône et de lancer de nouvelles expérimentations avec les acteurs économiques locaux.

Afin de poursuivre et de démultiplier ces actions, le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or sollicite le soutien financier de la Communauté urbaine pour poursuivre ce poste d'animateur mobilité sur la base du budget suivant :

	Montant (en €)
coût du poste d'animateur	45 038
financement du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or	15 624
financement des entreprises	9 414
subvention de la Communauté urbaine de Lyon	20 000

En vue de soutenir cette démarche de mobilité durable, il est proposé d'autoriser l'attribution d'une subvention de 20 000 € en 2013 au Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or. Par délibération n° 2012-2887 du Conseil du 16 avril 2012, la Communauté urbaine a attribué une subvention de 10 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € sur l'année 2013 au profit du Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal de l'aménagement, du développement et de la promotion des ressources industrielles et de l'emploi du territoire Saône Mont d'Or définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 38 - fonction 020 - opération n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.